

## DECISION DE SUBVENTION

**Vu**, la demande de subvention présentée par l'association EHESPlus pour la réalisation des missions d'études ou d'audits pour le compte d'acteurs de la santé publique,

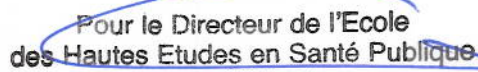
**Vu**, le montant inscrit au budget 2010,

### DECIDE

**Article 1** : Une subvention d'un montant de 4 000 € est attribuée à l'EHESPlus au titre de l'année 2010.

**Article 2** : Un compte rendu global de l'utilisation de la subvention devra être adressé à l'EHESP, Direction des affaires Administratives, Financières et Juridiques à l'issue de la prochaine clôture de l'exercice comptable de l'association.

Rennes, le 28 janvier 2010

  
Pour le Directeur de l'Ecole  
des Hautes Etudes en Santé Publique  
et par délégation  
le Secrétaire Général,

**Christian QUEYROUX**